



P.V. 01 - 2022

## CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal

de la séance du 28 février 2022

Sous la présidence de M. Juan Carlos Hernandez, Président.

Ordre du jour

1. Appel
2. Présentation du projet Collège du Cheminet (Penthalaz)
3. Approbation de procès-verbal du 29 novembre 2021
4. Communication du bureau du Conseil
5. Information de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
6. Préavis n°2022-01 Réaménagement du Cimetière
7. Préavis n°2022-02 Crédit étude JVG 2
8. Préavis n°2022-03 Crédit arrêt de bus
9. Préavis n°2022-04 Crédit forage en Graveys
10. Communications des Commissions
11. Divers
12. Contre-appel

### 1. Appel

Il relève la présence de 39 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 2. Présentation du projet Collège du Cheminet (Penthalaz)

Messieurs David Baillif et Yves Jauner ont présenté le projet. Une copie de la présentation sera distribuée aux conseillers après cette séance.

### 3. Approbation des procès-verbaux du 29 novembre 2021

Avec les modifications orthographiques mentionnés par Mme D. Gaillard et M. F. Burnand, le PV est approuvé à la majorité de votes.

### 4. Communications du bureau du Conseil

- Le Président rappelle que les fichiers des vacations des commissions lui soient transmis par courriel ou ils peuvent être consignés à la fin de la Séance du Conseil.
- Il informe des démissions de la secrétaire du Conseil avec effet pour la prochaine séance ou au plus tard pour la fin de l'année de législature en juin 2022.
- Les prochaines séances sont prévues le 2 mai et le 27 juin 2022.
- Pour la sortie du Conseil, le bureau propose que 2 membres du Conseil participe à l'organisation de la sortie. La date sera communiquée ultérieurement.
- Il y aura un verre de l'amitié à la fin de cette séance. Des pots de miel seront distribués à la fin de la séance.

### 5. Informations de la Municipalité et réponses aux questions en suspens

Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi :

- Finances communales : un prêt de 1 million de francs est arrivé à échéance début février. Au vu des frais importants perçus par les banques pour les sommes d'argent déposées sur les comptes, il a été décidé de ne pas le renouveler pour l'heure. La commune garde la possibilité d'emprunter rapidement de l'argent si elle le souhaite, et ce à des taux avantageux.



- Personnel communal : le contrat de notre secrétaire municipale n'a pas été prolongé après son temps d'essai. Une nouvelle secrétaire, Mme Laurence Bastide, a été engagée. Elle entrera en fonction au 1er mai. D'ici là, Mme Bastide travaille à 10% à la commune de Daillens, et les taux d'activité d'autres employées ont été augmentés temporairement afin de permettre à l'administration d'accomplir ses tâches normalement.
- Ecobonus : le règlement Ecobonus a été revu par la commission comme chaque année. Quelques subventions ont été ajoutées, d'autres supprimées. Le règlement est disponible sur le site internet de la commune.
- Bus PPDLV : les horaires ont été modifiés, afin d'être davantage complémentaires avec ceux de CarPostal. D'autres changements pourraient intervenir prochainement.
- Vernet : Une séance organisée par les autorités cantonales, et visant à permettre aux opposant-e-s d'être entendu-e-s, est prévue pour le 28 mars prochain à la salle Jean Villard Gilles. La Municipalité a entamé des premières discussions avec le groupe Orllati.

**Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :**

- Les travaux au Chemin de Pressoir vont commencer en mars. LECA en subventionne une partie.
- Pour le forage de la nappe phréatique, on va en discuter aujourd'hui avec le préavis pour explorer une alternative afin d'avoir de l'eau plus propre ici dans notre sous-sol.

**Monsieur le Municipal, Claude Herren :**

- Deux journées ont été prévues au martelage. Le bois de mélèze sera utilisé pour bâtir la structure pour le Giron 2022 au terrain de foot.
- **Trafic dans le village** : une étude réalisée par Transitec afin d'améliorer la circulation a été transmise à la commission d'urbanisme.
- **Gestion des arbres** : les arbres et les bosquets situés hors du périmètre forestier, la gestion relève de la compétence communale et de ce fait elle doit être régie par un règlement communal. Le règlement datant de 1986 est devenu totalement obsolète. En conséquence, après avoir travaillé avec un spécialiste en la matière, la Municipalité a décidé de remplacer notre ancien règlement.
- **Déchèterie** : une nouvelle signalétique sera prête bientôt.
- **Travaux sur la RC 309** : le 21 février les travaux commenceront avec quelques perturbations pour l'accès à la déchetterie. Il y aura un trafic bidirectionnel aussi pour la deuxième phase des travaux, plus d'information sera disponible sur le site Internet et au pilier public.
- **Plantations de 200 sapins de Noël** : le 17 mars aura lieu la plantation future des sapins de Noël prêt du refuge.
- Il y a un castor dans la Commune, cet animal protégé vit le long de la Molombe.

**Madame la Municipale, Barbara Busigny :**

- Plantation d'un arbre en l'honneur des 14 enfants nés à Daillens en 2020. Il s'agit d'un prunier Löhr, ancienne variété bernoise. Il sera planté à proximité du terrain de football.
- Le défibrillateur sera posé tout prochainement à proximité de l'entrée de l'Administration communale.
- Suite de la dissolution de l'Entraide familiale de la région de Cossonay, le service des transports aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer est repris par la Croix-Rouge. Des bénévoles, pour effectuer les transports, sont toujours les bienvenus, et recevront une formation le cas échéant. Les personnes ayant besoin de ce service peuvent s'adresser à l'Administration communale ou directement à la Croix-Rouge



**Madame la Municipale Mareva Martin :**

- Police des constructions : les dossiers simples, pas service technique, seront gérés à l'interne à un cout plus raisonnable et plus vite.
- Une présentation sur les bâtiments de la Commune par le Syndic et Mme M. Martin suivra.
- Monsieur le Conseiller Michel Lugeon mentionne que mettre l'école de musique et les appartements dans un même bâtiment peut créer des problèmes.
- Monsieur Le Syndic Alberto Mocchi répond que si on fait des travaux au plafond s'est possible, autrement, on y mettra d'autres activités.

**6. Préavis n°2022-01 Réaménagement du Cimetière**

- Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.
- Madame la Conseillère, Fanny Poget demande sur quelle base la Municipalité a décidé d'affecter certains travaux et pas d'autres aux employés communaux.
- Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi explique que certaines compétences sont spécifiques. On a décidé de faire participer les employés communaux en partie, ils peuvent acquérir certaines nouvelles compétences aussi.
- Madame la Conseillère, Laurence Delacuisine demande si l'aménagement pourrait être inclut dans le projet du terrain de foot.
- Selon le Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, l'aménagement est séparé et en même temps lié à l'aménagement du terrain de foot. Avec une synergie et le cout de presque CHF 50'000.00, c'est plus que nécessaire. Le passage en pavé est joli pour cet endroit.

Le préavis est adopté à la majorité (38 votes pour).

**7. Préavis n°2022-02 Crédit étude JVG 2**

- Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.
- Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi apporte un complément d'information sur le rapport de la commission des finances. La précédente étude a servi à estimer la santé du bâtiment et non pas l'affectation du bâtiment. Ce qui est étudié maintenant, ce sont les activités qui pourraient occuper ce bâtiment. Il pourrait y avoir, par exemple, une garderie, le croqu'carotte, la bibliothèque, des services publics financés aussi par des autres communes.
- Les loyers vont financer l'amortissement de ce bâtiment.
- Monsieur le Conseiller, Jacques Meli demande si le montant dans le préavis couvre tous les travaux.
- Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi confirme que nous avons déjà inclus des travaux ultérieurs, comme la possibilité d'une extension pour en faire des appartements, le montant total inclus les frais des études.

Le préavis est adopté à la majorité (37 votes pour).

**8. Préavis n°2022-03 Crédit arrêt de bus**

- Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de l'urbanisme lisent leurs rapports.
- Monsieur le Municipal, Claude Herren spécifie que le plan est différent du précédent, sans augmenter le budget.
- A la question si le bus scolaire pourrait passer par la Rue du Château, Monsieur le Municipal, Claude Herren répond que ce n'était pas inclus dans les réflexions futures pour le moment, le bus scolaire arrive à côté de l'école pour des raisons de sécurité. Au bord de l'école c'est une zone de rencontre.



P .V. 01 - 2022

- Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi confirme que la circulation du bus ne concerne pas la circulation dans la Rue du Château.

Le préavis est adopté à la majorité (37 votes pour).

#### **9. Préavis n°2022-04 Crédit forage en Graveys**

- Les rapporteurs de la commission des finances et commission ad hoc lisent leurs rapports.
- Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina demande si la nouvelle source d'eau est suffisante pour améliorer la qualité de l'eau à Daillens et si on aura besoin de se connecter à Lausanne et si Daillens pourrait reprendre la vente d'eau à la Commune de Buissigny.
- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand répond que si la qualité d'eau s'améliore, il faut voir le débit disponible pour la mélanger, on pourrait faire un raccord avec d'autres communes, mais la priorité s'est pour Daillens. Buissigny conservera sa part de source.

Le préavis est adopté à la majorité (38 votes pour).

#### **10. Communications des commissions**

- Aucune

#### **11. Divers**

- Monsieur le Conseiller, Pascal Clément propose d'anticiper les séances du Conseil si l'agenda inclue des présentations.
- Monsieur le président, Juan Carlos Hernandez prend acte.
- Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina demande si on peut mettre un panneau pour indiquer si la déchetterie est ouverte ou pas.
- Monsieur le Municipal, Claude Herren accepte la proposition.
- Monsieur le Conseiller, Yannick Chauvet demande si on peut éviter de lire les rapports pour raccourcir la durée des séances.
- Monsieur Le président, Juan Carlos Hernandez répond que la lecture des rapports n'est pas la vraie cause de la longueur des séances, c'était la présentation au début de la séance qui a pris du temps.

#### **12. Contre appel**

- 39 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 22h44

Le Président

La Secrétaire